

de la sorte, la direction de la CAPA a intensifié le conflit en donnant une tournure antisociale à sa responsabilité d'employeur public.

UNE CHARTE SOCIALE AU MINISTÈRE POUR QUOI FAIRE ?

De manière générale et généralisée, tout acheteur public d'un service qui connaîtrait des soucis de crédits budgétaires passera des marchés publics sans clauses sociales, aspirant ainsi toutes les propositions de prestations les moins chères. Globalement, un acheteur public fait avec les crédits qu'il a et le prestataire fait des profits. Pourtant, ces clauses sociales permettent de protéger les droits des salariés des entreprises extérieures et d'empêcher toute forme de dumping social ou de concurrence entre les droits de travailleurs.

En 2015, la signature entre la ministre de la Culture et les organisations syndicales d'une charte sociale pour les salariés des entreprises extérieures a traduit un engagement politique de haut niveau et a donné des outils opérationnels à l'acheteur public pour les marchés publics et contre le dumping social.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, ne s'empare aucunement de ce sujet et laisse se développer une jungle dans les marchés publics dont les travailleurs des entreprises extérieures font durablement et durement les frais.

SOUTENIR LES SALARIÉS EN GRÈVE DE KORPORATE

Les prestataires Main Sécurité, Colisée, Chalancin et Mondial Protection ont obtenu chacun leur tour le marché de sécurité depuis la création de la CAPA, dans des conditions plus ou moins correctes pour les salariés. Là, c'est la première fois qu'un tel conflit a lieu en raison des modifications unilatérales d'organisation du travail et de plannings, le recours à la sous-traitance n'ayant rien arrangé. C'est pourquoi les travailleurs de la sécurité de KORPORATE du site de la CAPA exigent un traitement digne et la satisfaction des revendications suivantes :

- **Le maintien des agents sur le site de la CAPA,**
- **La suppression de la clause de mobilité et l'arrêt des intimidations des salariés repris,**
- **Le maintien des plannings et rythmes de travail,**
- **Le respect des postes et des contrats,**
- **Des plannings prévisionnels de 151 heures (avec des évènementiels hors planning),**
- **Le respect du délai conventionnel pour la délivrance des plannings mensuels,**
- **La fourniture d'uniformes neufs et adaptés.**

LA CGT-CULTURE SOUTIENT LES TRAVAILLEURS EN GRÈVE DE KORPORATE À LA CAPA DANS LEUR LUTTE ET EXIGE :

- L'ouverture de négociations immédiatement,
- Le respect de la charte sociale au ministère de la Culture,
- La réinternalisation des missions d'accueil et surveillance au ministère de la Culture.

Solidarité avec les travailleurs en grève après neuf jours de grève :

<https://www.cotizup.com/salarie-capakorporate-securite>

**Solidarité avec la lutte des salariés de KORPORATE
pour le respect de leurs droits**

Paris, le 10 janvier 2023



Rassemblement de soutien aux grévistes de Korporate à la Cité le lundi 9 janvier 2023